



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Minitel

Question écrite n° 1229

Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur le vide juridique constate par la 17e chambre correctionnelle de Paris et concernant la publication d'annonces des messageries dites « roses », diffusee par un service telematique. Il lui demande quelles sont ses intentions pour pallier les insuffisances de ce systeme juridique.

Texte de la réponse

Reponse. - Il doit en premier lieu etre observe que le jugement a ete frappe d'appel tant par le procureur de la Republique que par les associations familiales qui s'etaient constituees partie civile. L'affaire n'est donc pas terminee au plan judiciaire. En second lieu, a supposer qu'il apparaisse necessaire de pallier les insuffisances des textes dans ce domaine, c'est au garde des sceaux, ministre de la justice, et non au ministre des postes, des telecommunications et de l'espace qu'il appartient de proposer au Parlement d'eventuelles modifications du code penal.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1229

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 1988, page 2268